

République Française

**LE CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PUY-DE-DÔME**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ressources humaines / modification du tableau des effectifs**

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 6 décembre à 11 h 00,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 24 novembre 2022

Secrétaire de séance : François RAGE

Conseillers en exercice : 29

présents : 15

représentés et votants : 21

Membres titulaires présents :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Pascale BRUN), Martine BONY (avec le pouvoir d'Hélène BOUDON), Nadine BOUTONNET (avec le pouvoir de Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER), Cécile GILBERTAS (avec le pouvoir de Chantal FACY), Serge MAFFRE, Jean-Marc MORVAN (avec le pouvoir de Rodolphe JONVAUX), Hervé PRONONCE (avec le pouvoir d'Isabelle GAUTHIER) et François RAGE,

- **en visioconférence** : Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Josiane HUGUET, Florence LEBLOND, Christine MANDON, Flavien NEUVY et Cédric ROUGHEOL,

Membres titulaires absents et excusés : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Hélène BOUDON, Pascale BRUN, Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Isabelle GAUTHIER, Sébastien GOUTTEBEL, Rodolphe JONVAUX, Sylviane KHEMISTI, Jean-François MESSEANT, Frédéric PILAUD, Sandrine ROUSSEL, Christophe SERRE et Yannick VIGIGNOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu la loi n° 84-55 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

Afin de permettre le recrutement d'un ergonome, suite au départ d'un agent le 13 novembre 2022, il est nécessaire de créer un emploi correspondant au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- un poste de psychologue hors classe à temps complet.

De plus, dans le cadre d'une augmentation d'activité du pôle assurances, finances et marchés publics ainsi que du Pôle Intérim, il convient de créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- deux postes d'adjoints administratifs principal 1^{ère} classe à temps complet.

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Il appartient au Conseil d'administration de se prononcer.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'unanimité des suffrages exprimés :

- la création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2023,
- la création d'un poste de psychologue hors classe à temps complet au 1^{er} janvier 2023.



Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon